ACTEE | FNCCR

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

SAINT-HÉLEN
Commune
1 600 habitants
Bretagne

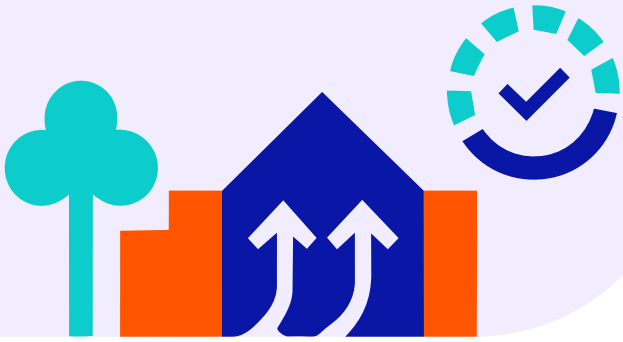
Rénovation de l'école de Saint-Hélen



Construite au XX^{ème} siècle et chauffée au fioul, l'école de Saint-Hélen, dans les Côtes-d'Armor, n'avait pas connu de travaux depuis les années 1990.

Le défi de l'école

1. Plus de 85% des dépenses énergétiques liées au fioul
2. Une performance thermique dégradée : des murs non isolés, des menuiseries en simple vitrage et une verrière peu performante
3. Un confort thermique insuffisant pour les 110 élèves et les équipes éducatives
4. Un projet d'envergure difficile à porter pour la commune seule



Passer d'une logique de petits travaux à une rénovation globale avec ACTEE

L'accompagnement d'ACTEE a permis à la commune de changer d'échelle. Plutôt que de poursuivre une succession de petites interventions, elle a pu disposer d'une vision globale et engager une rénovation plus ambitieuse en réalisant un audit énergétique.

- Un audit énergétique financé à 50 % par ACTEE, qui a posé les bases techniques du projet : état des lieux, gisements d'économies, trois scénarios de travaux chiffrés
- Un appui à la décision : c'est sur la base de cet audit que le conseil municipal a retenu le scénario de rénovation globale avec électrification du chauffage
- Une stratégie de financement fondée sur des données concrètes d'économies d'énergie, condition d'accès aux subventions mobilisées
- La valorisation des CEE générés par les travaux

Programme financé par | CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Un chantier d'envergure pour une commune de 1 560 habitants



- **350 000 €** de fonds vert
- **100 000 €** DETR-DSIL 2025
- **100 000 €** Dinan Agglomération, fonds de concours
- **180 000 €** Département des Côtes-d'Armor, contrat de territoire
- **72 700 €** ACTEE
- **41 613 €** Bien Vivre Partout en Bretagne
- **35 000 €** Programme ORECA du SDE22
- **32 000 €** DETR 2024
- **25 000 €** Certificats d'économies d'énergie

Les solutions retenues

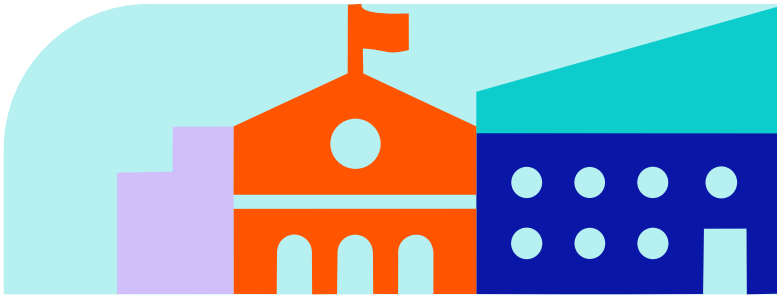
- Remplacement du chauffage au fioul par un système électrique : pompe à chaleur air/eau préconisée par l'audit énergétique
- Pose de doubles vitrages
- Mise en place d'un chauffage au sol
- Isolation complète des murs, planchers bas, planchers hauts et plafonds
- Remplacement des menuiseries extérieures et de la verrière par du double vitrage
- Ventilation double flux dans les classes et bureaux
- Free-cooling et surventilation nocturne sur les centrales double flux, pour évacuer la chaleur accumulée la nuit
- Gestion technique centralisée (GTC) et régulation du chauffage en fonction de l'occupation

Les résultats attendus

- **- 62 %** de consommation d'énergie finale sur l'ensemble du site
- **- 91 %** d'émissions de CO_2 soit environ 21 tonnes évitées chaque année
- Près de **9 800 €** d'économies annuelles sur la facture d'énergie, au prix de l'énergie de septembre 2026
- La **sortie définitive du fioul** au profit de l'électricité
- **Moins de 2 %** des heures de classe au-dessus de **28 °C**
- Passage d'une l'étiquette énergétique **C à A**

> L'accompagnement de l'État et de nos partenaires est indispensable pour franchir cette étape cruciale et offrir à nos enfants un environnement à la hauteur des enjeux écologiques et sociétaux d'aujourd'hui.

Olivier Boixière,
Maire de Saint-Hélen



En partenariat avec